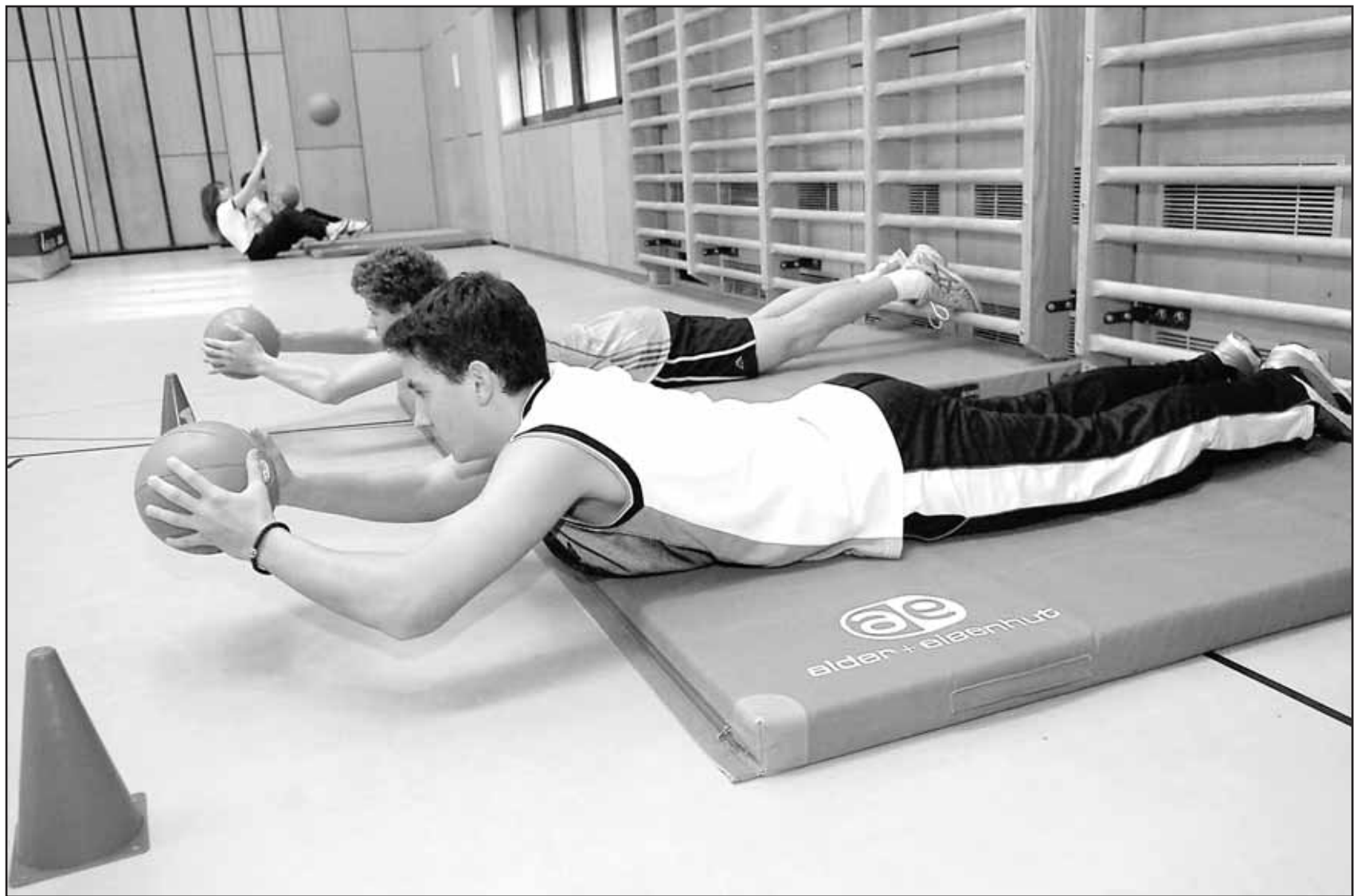


SPORT ET APPRENANTS ►
Contrairement au collège, aucun cours de gym régulier n'est dispensé dans nos centres professionnels. «Mais cette situation devrait bientôt changer», assure le chef de service. Le point à l'occasion de l'action Slow Up prévue le 27 mai entre Sion et Sierre.



Seules des activités physiques ponctuelles sont actuellement proposées aux apprenants valaisans. BITTEL

«L'Etat doit être un moteur»

Propos recueillis par

CHRISTINE SCHMIDT

L'éducation physique dans les écoles professionnelles est régie par l'ordonnance du 14 juin 1976 sur l'enseignement de la gymnastique et des sports dans les écoles professionnelles. Ce texte stipule que l'enseignement obligatoire de la gymnastique et du sport comprend une leçon hebdomadaire au moins pour un jour de cours au centre professionnel, et une double leçon hebdomadaire pour un jour et demi et plus. Comment le canton du Valais met-il en œuvre cette loi? L'applique-t-il vraiment? C'est ce que nous avons voulu savoir dans le cadre d'un dossier consacré au sport et présenté à l'occasion de la première action Slow Up en terre valaisanne. Entretien avec Claude Pottier, chef du Service de la formation professionnelle du canton du Valais.

N'ayant ni infrastructures ni maîtres d'éducation physique au sein de ses différents centres professionnels, comment notre canton applique-t-il la loi fédérale relative à l'enseignement du sport dans le cadre de la formation professionnelle?

Il faut savoir que trois modèles à choix sont proposés aux cantons dans le cadre de l'application de cette ordonnance fédérale. Le premier intègre des cours d'éducation physique. Ceux-ci sont relatifs au nombre d'heures consacrées à la formation professionnelle. Le second, actuellement appliqué par le canton du Valais, comprend des activités physiques ponctuelles sous forme de journées sportives incluses dans le cadre de la formation professionnelle, ainsi que la pratique attestée d'activités sportives en dehors des heures de cours. Quant au troisième modèle, il n'inclut aucun cours de gymnastique dans le cadre de la formation professionnelle, mais oblige les apprenants à effectuer des activités physiques durant leur temps libre. Dans ce dernier cas, c'est aux cantons de contrôler si ces activités sont bel et bien pratiquées.

Estimez-vous le modèle choisi par le Valais comme suffisant?

Pour l'heure, c'est le seul modèle que l'on a privilégié... Il faut cependant souligner dans ce contexte qu'une récente enquête menée par l'Office fédéral du sport et portant sur l'état de santé de nos jeunes révèle que les jeunes Valaisans sont en meilleure santé que la moyenne suisse.

Ce résultat très positif ne doit toutefois pas empêcher notre canton d'améliorer encore la promotion de la santé auprès de ses jeunes apprenants.



«Une enquête révèle que les jeunes Valaisans sont en meilleure santé que la moyenne suisse»

CLAUDE POTTIER

CHEF DU SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU VALAIS

Est-ce exact que le Valais envisage de construire des salles de gymnastique rattachées à ses différents centres professionnels de Brigue, Viège, Sion et Martigny?

En effet, pour autant que le canton du Valais présente ce projet à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie avant la fin 2007, et ce, afin de pouvoir encore bénéficier des subventions fédérales à hauteur de 37%. Car, dès janvier 2008, ces subventions seront modifiées... Ce projet prévoit, plus concrètement, la réalisation de trois salles de sport à Brigue, à Viège et à Sion, ainsi que de deux salles à Martigny. Il faut aussi souligner que ce sont aux communes de mettre les terrains à disposition. Elles doivent en outre financer 10% de la construction de ces salles qui pourront aussi leur servir. En ce qui concerne les communes de Brigue et de Viège, les démarches ont déjà

été entreprises et ont aujourd'hui abouti. Quant à celles de Sion et de Martigny, elles sont actuellement en cours...

Le canton du Valais a récemment créé le Pass-sport pour ses apprenants. Que pouvez-vous nous en dire?

Ce Pass-sport a été introduit en décembre 2006. Il constitue une sorte d'attestation comme quoi les apprenants pratiquent une activité physique régulière en dehors de leur formation professionnelle. Plus concrètement, chaque apprenant présente un petit livret à son en-



«Toutes les pistes n'ont pas été explorées»

VÉRONIQUE KEIM

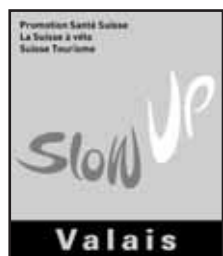
PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION VALAISANNE DES MAÎTRES D'ÉDUCATION PHYSIQUE

«Le Nouvelliste» a aussi voulu savoir comment le sujet du sport et des apprenants en Valais était perçu par les maîtres d'éducation physique. Selon Véronique Keim, présidente de l'Association valaisanne des maîtres d'éducation physique (AVMEP), «la mise en application de l'ordonnance du 14 juin 1976 sur l'enseignement de la gymnastique et des sports dans les écoles professionnelles n'en est qu'à ses balbutiements en Valais».

Celle-ci remarque en outre que, «en 2002, selon l'enquête menée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, seuls 2% des apprenants valaisans suivaient un enseignement de sport à l'école. La situation n'a pas beaucoup évolué depuis.» Véronique Keim s'interroge alors. «Pourquoi les autres cantons ont-ils réussi là où nous piétons? Si l'on consulte les différents plans d'études en vigueur chez nos voisins, on constate que chaque établissement a dû développer des solutions individuelles et flexibles selon ses ressources. Le manque de salles ne peut pas toujours être brandi comme excuse. Notre canton dispose de piscines, patinoires, terrains de plein air, forêts, de parois d'escalade... Je pense qu'avec une volonté politique bien marquée, des solutions auraient pu être trouvées depuis longtemps, du moins pour une introduction progressive des cours de sport. Toutes les pistes n'ont pas été explorées. Le Pass-sport (voir texte principal) est une tentative qui va dans ce sens. Mais

son introduction a sans doute été lancée un peu à la va-vite, avec une communication insuffisante. Une incompréhension et un manque de soutien de la part des directions et du corps enseignant en résultent. Cette solution n'est qu'une alternative à l'introduction de cours réguliers dans la grille-horaire. La loi autorise neuf périodes de cours par jour. Plusieurs cantons ont profité de réduire la durée de la période à 45 minutes plutôt que 50 pour introduire l'heure de sport.»

Mais la présidente de l'AVEMP insiste également sur le fait que «les jeunes apprenants constituent un groupe à risques au niveau de la santé». «La fatigue, le stress d'une nouvelle vie qui commence pour eux les fait négliger leur santé», note ainsi Véronique Keim. «La plupart des jeunes de 15 ans abandonnent le sport à ce moment, par manque de temps et de motivation. C'est pourquoi le maintien d'une activité physique dans le cadre de l'école est primordial pour eux. Ils doivent bénéficier d'un enseignement suivi qui leur permet de développer leurs ressources physiques, mentales et affectives. Des cours de sport bien planifiés sur l'année, avec des objectifs clairs, doivent les amener vers une plus grande autonomie et une responsabilisation vis-à-vis de leur santé. Sans oublier l'aspect ludique dont ils ont encore besoin à leur âge, pour évacuer le stress de leur entrée dans la vie professionnelle, et pour expérimenter des notions de respect, de fair-play, d'entraide.»



ENCOURAGER À SE BOUGER

Rappelons que l'action Slow Up est un concept qui défend le sport pour tous et la mobilité douce. Elle se présente sous la forme de journées – il y en aura quinze en Suisse cette année – où les routes sont fermées au trafic automobile et donc réservées à l'usage exclusif des piétons, cyclistes, rollers ou trottinettes... La plus prisée des actions Slow Up, qui est également celle où tout a commencé, se déroule autour du lac de Morat. Elle a attiré, en 2006, près de 80 000 personnes. Pour la première fois, une édition se déroulera en Valais, le 27 mai entre Sierre et Sion, raison pour laquelle «Le Nouvelliste» publie, chaque 27 du mois depuis janvier, un dossier consacré à la promotion du sport dans notre canton. A noter encore que le circuit de l'action Slow Up 2007 passera par Bramois, Grône, Chalais et utilisera le chemin qui longe les berges du Rhône.